

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
--:--
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
--:--
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
--:--

DECRET N°69-184 /PR-SGG
du 10 Juillet 1969

chargeant le Ministre du Développement Rural et de la Coopération de l'intérieur du Ministre de l'Economie et des Finances

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 ;
VU le Décret N°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation du Gouvernement,

D E C R E T E :

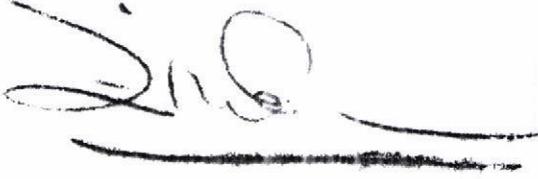
Article 1er - Pour compter du 11 juillet 1969, Mr Adrien AHANHANZO GLELE, Ministre du Développement Rural et de la Coopération, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Economie et des Finances, pendant l'absence de Mr Stanislas Yédomon KPOGNON.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.--

Fait à COTONOU, le 10 Juillet 1969

par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,

Ampliations : PR 4 - CS 6 - CES 5
MDRC-MEF 4 - autres Ministères 8
SGM 10 - SGG 4 - SGPR-IAA-DCCT-DN 4
Gde Chanc. 1 - DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6
JORD 1.


Emile-Derlin ZINSOU